

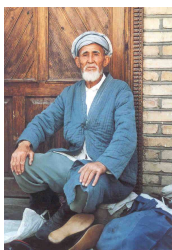
# Évaluation des actions et du positionnement institutionnel du Comité PECO 2001 - 2005

## Résumé du rapport final

mars 2007

Agence COOP DEC Conseil

Yannick LECHEVALLIER



---

### **Agence COOP DEC Conseil (ACDC)**

SARL au capital de 7500 € - SIRET : 444 247 621 00022 - APE 741G –  
30 rue Claude Tillier – 75012 Paris

Organisme de formation enregistré sous le n°11921442892 auprès du Préfet de la région d'Ile de France

TVA acquittée sur encaissement. N° Identifiant communautaire : FR2644424762100022

Web : [www.coopdec.org](http://www.coopdec.org) / Mél. : [contact@coopdec.org](mailto:contact@coopdec.org) / Tél. : 06-12-72-96-71

## **SOMMAIRE**

---

<b>SOMMAIRE</b> .....	<b>2</b>
<b>SIGLES ET ACRONYMES</b> .....	<b>3</b>
<b>RESUME</b> .....	<b>4</b>

## **SIGLES ET ACRONYMES**

---

Comité PECO	Comité pour les Partenariats avec l'Europe COntinentale
HCCI	Haut Conseil pour la Coopération Internationale
MAE	Ministère Français des Affaires Etrangères
MILONG	Mission de Liaison auprès des Organisations Non Gouvernementales
ONG	Organisation Non Gouvernementale
CEDAG	Comité Européen des Associations d'Intérêt Général
PCER	Programme Collectif Enfance Roumanie
CA	Conseil d'Administration
AG	Assemblée Générale
ADF	Assemblée des Départements de France
CUF	Cités Unies France
UE	Union Européenne

Parmi les membres ou anciens membres du Comité PECO

ICOSI	Institut de Coopération Sociale Internationale
MDM	Médecins du Monde
OREADE	Organisation Européenne d'Aide au Développement à l'Est
S 35 R	Solidarité 35 Roumanie

## RESUME

---

Le comité PECO fut créé par la rencontre entre quelques ONG et Michel Doucin de la Mission de Liaison auprès des ONG (MILONG), au sein du Ministère des Affaires étrangères. Basée sur un constat d'éparpillement des interventions, le Comité PECO s'est donné pour mission de proposer à ses membres :

- *de les représenter auprès des Pouvoirs Publics, des élus nationaux et des Organisations européennes et internationales ;*
- *la mutualisation des savoir-faire et des réalisations sociales, économiques et culturelles ;*
- *une information régulière en provenance des institutions et des adhérents ;*
- *des actions coordonnées dans tous domaines correspondant aux orientations des Assemblées générales en particulier en matière de formation et de mises en œuvre de partenariats.*

Le Comité PECO s'est structuré en 2001, année où le MAE lui accorde une subvention de fonctionnement permettant l'embauche d'une salariée. L'analyse des bilans d'activité permet de structurer les engagements de l'association selon quatre thématiques :

- le comité PECO comme « acteur de projet »
- la fonction de représentation et de plaidoyer
- la fonction de diffusion d'information
- l'activité de formation

Si le cofinancement du MAE correspond à une convention pour « l'animation et la coordination des stratégies des ONG françaises intervenant dans l'Europe centrale et orientale », elle permet d'abord de finaliser la construction et la mise en œuvre d'un programme concerté (le PCER) participant à la première fonction du Comité PECO. Le Comité PECO, qui n'a pas retenu dans ses attributions statutaires de pouvoir animer des programmes, va, au cours des cinq années étudiées, développer une expertise dans un rôle de facilitateur de programmes communs, en relation avec le MAE, ou de mise en relation entre les ONG membres pour le renforcement de leurs interventions.

Cette activité est reconnue comme positive par l'ensemble des parties, mais aussi comme ayant eu un impact sur la réalisation des autres missions du Comité PECO.

Mais si elle a pu grever en partie la concrétisation des autres missions, il apparaît principalement à l'analyse des activités, que :

- la fonction de représentation, si elle a permis un ensemble de relations avec divers acteurs de la coopération internationale avec l'Est de l'Europe, n'a pas débouché sur des relations pérennes par l'absence de réflexions collectives autonomes et partagées.
- la fonction d'information présente des contenus divers et diffus et ne correspondant que peu aux besoins directs des ONG adhérentes sur la période étudiée. L'objectif de créer un « centre de ressources » articulé sur une capitalisation des expériences, n'est pas atteint. Un défaut de réflexion stratégique apparaît dans la conception de la circulation de l'information vis-à-vis des adhérents.
- la fonction de formation quant à elle apparaît quasi inexistante pour ce qui est des actions collectives. Ceci s'explique notamment par une absence d'analyse des besoins. Un accompagnement individuel est par ailleurs réalisé ponctuellement et est apprécié.

Il apparaît, au regard de ces activités, que l'identité propre du comité PECO n'a pu émerger de la relation avec le MAE, ne pouvant se séparer de son image de « création du MAE ».

Ceci s'explique par une difficulté :

- pour les membres de trouver leur place au sein du Comité PECO, du fait principalement d'une absence de réflexion sur la question de leur mobilisation
- pour le CA de s'intéresser plus à la gestion interne du réseau qu'aux relations avec les institutions
- pour les salariés à cerner les enjeux d'un rôle pourtant central à partir d'une fiche de poste inachevée.

Ces difficultés sont d'autant plus présentes que le MAE a un positionnement peu clair et joue un rôle alors imprécis ce qui impose un grand écart au comité PECO entre une mission de coordination et la mise en place de programmes concertés.

Il apparaît pour le Comité PECO que « le nombre d'ONG françaises présentes dans les PECO (pays non européens) est plus réduit qu'auparavant et les projets sont d'une taille moindre. Ceci est dû, selon le Comité PECO « en partie au départ des bailleurs de fonds, à la vive concurrence pour obtenir les fonds européens, mais aussi à la lassitude des militants et à la « normalisation » de ces pays ». Le Comité PECO observe, d'après lui, en raison de ces causes, un « mouvement de retrait des plus grosses associations au sein du Comité » et une attente de plus petites associations à la recherche de représentation, de méthode et de fonds.

Il nous semble, contrairement à ce qu'invoque le Comité PECO, que le mouvement de retrait est dû en partie à son incapacité à renforcer le lien interne des ONG adhérentes.

Pour pouvoir renforcer ce lien et assurer l'impact des activités du Comité PECO, tant dans le renforcement des capacités des associations que vis-à-vis de la représentation revendiquée, il nous apparaît nécessaire :

- sur le fond, de renouveler la dynamique du Comité PECO en créant une initiative interne aux ONG
  - o cela passera par une analyse sur la réalité de l'engagement des acteurs sur l'Europe de l'Est et la définition d'un dénominateur commun
  - o cela passera aussi par le fait de mieux cerner les partenariats à développer ou à supprimer.
- dans la mise en œuvre, de replacer les membres du Comité PECO au centre de l'ensemble des activités par le renouvellement des pratiques et des contenus (moments de rencontres, nouvelles informations diffusées, rôle mieux défini des salariés, ...)